Les frelons asiatiques



Classé « espèce exotique, envahissante et nuisible » depuis 2012, le frelon asiatique constitue une menace pour l'agriculture, la pollinisation et la biodiversité de notre territoire. **Soyez attentifs les nids se forment dès le mois de mars.**

Il représente notamment une menace économique pour l'activité apicole par les pertes engendrées dans les ruchers.

Le conseil municipal a délibéré en 2016 en faveur d'une sensibilisation de la population de Beaufort-en Anjou-au plan de lutte et d'un accompagnement financier à la destruction de ces nids. Dans le cadre d'une convention établie avec la FDGDON, la commune prend en charge, à hauteur de 50%, les frais engagés.

Tarifs conventionnels : cliquez ici

Que faire lorsque vous détectez un nid?

1-Contactez la mairie au 02 41 79 74 60.

2-Un agent de la collectivité se déplacera sur site pour constater le nid de frelons asiatiques.

3-Une fiche sera établie et envoyée au FDGDON ou à l'ASAD qui déclenchera l'intervention d'une entreprise habilitée.

Ne contactez les pompiers qu'en cas d'un danger pour les personnes. Les risques humains étant très rares, veillez à ne pas abuser du numéro d'urgence.

* Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.